



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Maintien

Question au Gouvernement n° 1958

Texte de la question

M. le president. La parole est a M. Didier Boulaud.

M. Didier Boulaud. Monsieur le ministre de l'interieur, le prefet des Alpes-Maritimes a fait savoir hier qu'il ne s'opposerait pas a l'organisation, le 24 novembre prochain, d'un referendum sur la mendicite a Nice,...

M. Robert Pandraud. Il a eu raison !

M. Didier Boulaud. ... referendum qui coutera 100 millions de centimes aux malheureux contribuables nicois. (Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique et du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre.) Ce referendum vise a faire approuver la reconduction d'un arrete pris le 12 juin dernier par le maire RPR, ex-Front national, de cette ville autorisant les services municipaux a ramasser les sans-abri afin de les conduire hors de sa vue sur le mont Chauve, a plus de dix kilometres de Nice.

Monsieur le ministre de l'interieur, envisagez-vous de reagir a cette decision qui est une insulte a la patrie des droits de l'homme au moment ou les problemes d'exclusion se multiplient dans notre pays (Exclamations sur le bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique et du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre), alors meme que le President de la Republique s'est engage devant les Francais a reduire la fracture sociale ? (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique et du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre.)

M. Philippe Briand. Fracture que vous avez provoquee !

M. le president. La parole est a M. le ministre de l'interieur.

M. Christian Bataille. La police sur tous le fronts !

M. Jean-Louis Debre, ministre de l'interieur. Quelle que soit l'issue de consultation populaire envisagee par le maire de Nice au sujet d'un arrete contre la mendicite, il est clair que cet arrete devra respecter les principes fixes par la jurisprudence du Conseil d'Etat.

Reste a savoir - c'est une question tres importante - si un maire est en droit d'organiser une consultation dans un domaine qui releve de ses pouvoirs de police. Il n'existe, a l'heure actuelle, pas de jurisprudence sur laquelle s'appuyer.

Le ministere de l'interieur procede, de son cote, a un examen tres approfondi de cette question. J'observe seulement, monsieur le depute, que le tribunal a pour l'instant refuse de prononcer un sursis a execution a l'encontre de la deliberation municipale. Quand le ministere de l'interieur aura termine son etude juridique, je vous ferai part de ses resultats. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique et du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre.)

Texte de la réponse

M. le president. La parole est a M. Didier Boulaud.

M. Didier Boulaud. Monsieur le ministre de l'interieur, le prefet des Alpes-Maritimes a fait savoir hier qu'il ne s'opposerait pas a l'organisation, le 24 novembre prochain, d'un referendum sur la mendicite a Nice,...

M. Robert Pandraud. Il a eu raison !

M. Didier Boulaud. ... referendum qui coutera 100 millions de centimes aux malheureux contribuables nicois.

(Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.) Ce référendum vise à faire approuver la reconduction d'un arrêté pris le 12 juin dernier par le maire RPR, ex-Front national, de cette ville autorisant les services municipaux à ramasser les sans-abri afin de les conduire hors de sa vue sur le mont Chauve, à plus de dix kilomètres de Nice.

Monsieur le ministre de l'intérieur, envisagez-vous de réagir à cette décision qui est une insulte à la patrie des droits de l'homme au moment où les problèmes d'exclusion se multiplient dans notre pays (Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre), alors même que le Président de la République s'est engagé devant les Français à réduire la fracture sociale ? (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. Philippe Briand. Fracture que vous avez provoquée !

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Christian Bataille. La police sur tous les fronts !

M. Jean-Louis Debré, ministre de l'intérieur. Quelle que soit l'issue de consultation populaire envisagée par le maire de Nice au sujet d'un arrêté contre la mendicite, il est clair que cet arrêté devra respecter les principes fixés par la jurisprudence du Conseil d'État.

Reste à savoir - c'est une question très importante - si un maire est en droit d'organiser une consultation dans un domaine qui relève de ses pouvoirs de police. Il n'existe, à l'heure actuelle, pas de jurisprudence sur laquelle s'appuyer.

Le ministère de l'intérieur procède, de son côté, à un examen très approfondi de cette question. J'observe seulement, monsieur le député, que le tribunal a pour l'instant refusé de prononcer un sursis à exécution à l'encontre de la délibération municipale. Quand le ministère de l'intérieur aura terminé son étude juridique, je vous ferai part de ses résultats. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Données clés

Auteur : [M. Boulaud Didier](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1958

Rubrique : Ordre public

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 novembre 1996, page 6872

Réponse publiée le : 14 novembre 1996, page 6872

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 14 novembre 1996